

Administration communale de Rebecq

Projet pédagogique des plaines de vacances

La plaine de vacances de la Commune de Rebecq :

- Est un service d'accueil non résidentiel pour les enfants de 2,5 à 12 ans.
- A lieu de 8h30 à 16h30 durant les vacances scolaires (excepté les jours fériés) dans les locaux de la rue du Montgras (cycle primaire) ou à la Ruelle Al'Tache (cycle maternel) à 1430 Rebecq. Une garderie sera assurée, dans les mêmes locaux, par les accueillantes extrascolaires tant le matin (de 6h30 à 8h30) que le soir (de 16h30 à 18h30).

1. FINALITES ET OBJECTIFS

L'objectif principal de la plaine de vacances est « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (décret du 17-05-1999)

La plaine veut accueillir chaque enfant comme une personne unique ; dans cette optique, pour chacun d'entre eux, elle sera attentive :

- à respecter sa propre démarche,
- à l'aider à développer sa personnalité,
- à favoriser son épanouissement en tant que personne libre et responsable,

Une attention sera portée au fait que la plaine est également un lieu de communauté où chacun doit construire sa dimension sociale et expérimenter la dynamique d'un groupe.

A travers les activités proposées, la plaine vise le développement global de l'enfant : intellectuel, affectif, social, physique.

Il s'agit d'offrir des vacances ludiques, diversifiées et enrichissantes à tous les enfants qui s'inscrivent à la plaine. Il est important de permettre aux enfants de familles défavorisées de passer d'agréables congés scolaires en découvrant des activités et des lieux auxquels ils n'ont pas toujours accès. La possibilité est offerte aux parents qui travaillent de concilier vie professionnelle et familiale, notamment en offrant un lieu proche de chez eux, adapté aux besoins de leurs enfants et accessible financièrement.

2. PUBLIC

Le centre de vacances est accessible à tous les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans, inscrits préalablement à leur participation, sans distinction raciale, sociale ou philosophique. Une priorité est cependant accordée aux Rebecquois lors de l'inscription.

3. ENCADREMENT

Le personnel est engagé suite à un appel à candidature. Les nouveaux candidats sont rencontrés par le responsable administratif et la direction de la plaine. Les candidats sont sélectionnés pour leurs aptitudes à répondre au profil requis. A savoir, qualité dans l'animation, connaissance des enfants et de ses besoins, antécédents (études suivies, expérience pratique...), motivation personnelle, dynamisme, création présentation...

Lors de l'engagement, nous privilégions toujours les personnes porteuses d'un brevet de moniteur et les personnes qui bénéficient d'une large expérience en plaine de jeux.

Les équipes d'animation sont composées au minimum : d'un coordinateur, d'un animateur breveté et de 2 animateurs non-brevetés.

En outre, durant les 7 semaines de plaines l'équipe d'animation comptera, si possible, au moins une personne possédant le BEPS (Brevet Européen de premiers secours).

Le personnel d'encadrement sera attention à la relation moniteur/enfant et veillera à être à l'écoute de chaque enfant.

4. ACTIVITES

Les équipes d'animation proposeront :

- des activités créatrices : chants, musique, activités manuelles, jeux de rôles, ateliers théâtre... afin de permettre aux enfants de développer leur culture, leur imagination, leur sens de la créativité.
- des ateliers récréatifs, des activités sportives, des activités et des jeux en plein air afin de favoriser leur développement physique et de leur permettre de se dépenser et de bouger.

En outre, les enfants :

- se rendront une fois par semaine à la piscine.
- participeront à une excursion ou à une visite par semaine (parc animalier, Petit Train du Bonheur, ferme pédagogique, étangs communaux, musées,...). Les parents en seront informés par écrit.
- auront la possibilité d'accéder au hall des sports pour des activités sportives.
- des moments de détente et de loisirs : lecture, dessin, activités libres...

Les équipes d'animation :

- s'assureront que chaque enfant est bien intégré dans le groupe ;
- veilleront à l'hygiène et à la sécurité des enfants.

5. METHODES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

La préparation :

Une réunion de préparation sera consacrée à l'organisation des plaines.

Dans la préparation de leurs animations, les équipes sont invitées à rencontrer les 4 grands objectifs prévus par le décret (voir point 1°). Pour ce faire, un dossier reprenant les activités organisées et leur conformité aux objectifs doit être tenu à jour et consultable à tout moment par la responsable et lui sera remis en fin de plaine.

L'accueil :

L'accueil des parents est un moment primordial et se doit également d'être de qualité ? L'accueil des nouveaux parents se fait généralement par le responsable ou le chef de plaine qui peut les orienter et leur expliquer le fonctionnement du centre de vacances.

En cours de plaine et lorsque les parents sont déjà bien au fait du fonctionnement du centre de vacances, ce sont les moniteurs qui accueillent les parents. Ils se doivent alors d'être à leur écoute et d'adopter une attitude empathique.

Le premier contact est très important pour que le séjour de l'enfant se passe au mieux. Si les parents sont rassurés par l'attitude professionnelle et empathique des moniteurs, ils confieront plus facilement leur enfant et le passage d'un endroit à l'autre se fera plus en harmonie.

La situation :

La commune de Rebecq est un village à caractère rural.

La plaine de vacances se déroulera dans les bâtiments de l'École Communale de la rue du Montgras (cycle primaire) et à la Ruelle Al'Tache (cycle maternel).

Mes locaux sont situés au centre du village à proximité d'espaces verts, du Hall Omnisports, du site du Tennisland, de la plaine de jeux, du Petit Train du Bonheur, ... Chaque école dispose d'un local qui fait office de réfectoire, et qui peut être utilisé en cas de pluie et permettant de réaliser des activités manuelles en petits groupes, de 5 w-c, d'un préau, d'une cour fermée et d'un espace de verdure. Les enfants sont donc accueillis dans un espace sécurisé et qui permet de réaliser des activités quelque soit le temps.

Les locaux mis à disposition sont pourvus d'un téléphone et l'équipe disposera d'un GSM lors des sorties.

L'entretien des locaux est assuré par une technicienne de surface rémunérée par la commune.

L'organisation :

Le coordinateur rencontre les animateurs, afin qu'ils planifient ensemble les différentes activités de la semaine en tenant compte des différents imprévus qui pourraient surgir (notamment prévoir des activités de remplacement en fonction des conditions météo).

A la fin de la journée, le coordinateur rassemble les animateurs afin de faire le point sur la journée afin d'améliorer la journée du lendemain.

Le lundi, les parents peuvent consulter le programme de la semaine. Chaque jour de la plaine, le coordinateur et les moniteurs restent à l'écoute des parents.

Pour les enfants fréquentant la garderie, le coordinateur veillera à rencontrer chaque matin l'accueillante extrascolaire afin de recevoir l'information donnée par les parents. Il fera de même chaque soir, afin de lui donner l'information à fournir aux parents.

En raison des importantes différences d'âge, et en fonction du nombre d'enfant, le groupe pourrait être scindé en deux : un groupe 6-9 ans et un groupe 9-12 ans. Le but étant d'adapter au mieux les activités en fonction de l'âge des participants.

Exemple d'une journée :

de 8h30 à 9h00	Accueil et prise des présences
de 9h00 à 10h00	Ateliers créatifs (visite ou excursion)
de 10h00 à 10h30	Collation + jus de fruit ou produit lacté
de 10h30 à 12h00	Ateliers créatifs (ou visite ou activité plein air)
de 12h00 à 12h30	Repas + soupe
de 12h30 à 13h30	Activités libres, lecture, chants, danses, jeux
de 13h30 à 15h30	Grand jeu (visite ou excursion)
de 15h30 à 16h00	Goûter équilibré + jus de fruits ou eau ou boisson lactée
de 16h00 à 16h30	Jeux - chant

Le matériel :

1° Est mis à disposition tout le matériel nécessaire pour la réalisation des différentes activités.

Par exemple :

- craie blanche + couleur
- crayons de couleurs + pastels
- marqueurs + bics
- gouache
- pinceaux à peindre
- pinceaux à colle
- colle plastique + bâtons colle
- ballons foot + mousse
- corde + ficelle
- raphia
- vernis
- fil de fer
- jeux de société
- pinces à linge
- broches porte-clefs
- ciseaux
- sacs de plâtre
- formes pour masques
- cerceaux
- ballons baudruches
- balle de tennis
- blocs dessins
- feuilles carton
- papier crêpe
- perles

2° Hall Omnisports – important matériel pour les activités sportives

3° Trousses de secours (dont une à emporter lors des activités extérieures)

4° Des fauteuils, des couchettes et des coussins sont à la disposition des enfants dans un coin de repos afin de leur permettre de prendre un moment au calme.

5° La plaine a à sa disposition un bus communal qui permet de quitter aisément le site de la plaine pour se rendre à diverses activités extérieures. L'usage du bus est planifié au préalable et en concertation avec le CPAS et la Maison de Jeunes.

Repas :

Les enfants doivent apporter de leur pique-nique mais reçoivent quotidiennement un potage préparé par le service du CPAS.

Chaque jour, une collation équilibrée (fruits, céréales, eau, jus ...) est également offerte aux enfants.

Avant les collations et le repas de midi, les moniteurs inviteront les enfants à se rendre aux toilettes et à se laver les mains. Les animateurs mangent aux mêmes tables que les enfants en veillant à ce que le repas soit un moment calme et convivial.

Les situations particulières :

- En sortie :
 - o Les enfants porteront un badge tour de cou avec leurs coordonnées ainsi que celle de la plaine ;
 - o La coordinatrice veillera à avoir les fiches médicales, la trousse de secours et le G.S.M de service dans lequel seront enregistrées les coordonnées des parents afin de les avertir en cas de retard ou événements imprévus.
 - o Une surveillance étroite sera apportée en vue d'assurer une sécurité optimale.

- A la piscine :
 - o La coordinatrice s'assurera précédemment que l'enfant sait nager. Dans le cas contraire, il lui sera fourni des brassards dont le port sera obligatoire.

La sécurité :

Pour des raisons de sécurité, une attestation médicale sera demandée aux parents dans le cas où un enfant doit prendre des médicaments durant la journée.